

Le saviez-vous



LES DETECTEURS AUTONOMES AVERTISSEURS DE FUMÉE (DAAF)

Depuis le 8 mars dernier, en vertu de la loi ALUR publiée au Journal Officiel le 26 mars 2014, la présence d'un Détecteur Autonome Avertisseur de Fumée (DAAF) est obligatoire dans tous les logements. Ces détecteurs doivent comporter la mention CE ou NF afin de garantir leur conformité. Propriétaires, c'est à vous que revient l'obligation de fournir un DAAF à vos locataires au moment de l'entrée dans le logement. Pour les logements déjà occupés, c'est également à vous que revient l'achat d'un DAAF. Locataires, vous êtes en charge de l'entretien et du renouvellement du dispositif.



Décès de Serge Aubert

L'ensemble des élus tient à rendre hommage à Serge Aubert, directeur du Jardin Alpin, décédé récemment. Un homme éminemment compétent qui a largement contribué, par sa capacité à nouer des partenariats avec les collectivités, à faire connaître une de nos richesses qu'est la flore des montagnes haut-alpines. Le Conseil Municipal du 3 mars dernier a tenu à observer une minute de silence en son souvenir.



Le Monétier les Bains

N°12 - Mars 2015



Camping Municipal

Le camping municipal des « Deux Glaciers », construit par la municipalité, est ouvert au public depuis 2005. Géré par du personnel communal jusqu'en 2012, il a été exploité par un gérant indépendant pendant une année, l'été 2012 et l'hiver 2013. Ce changement, souhaité par les élus, devait permettre à des exploitants locaux de travailler et à la structure, la seule de la vallée ouverte l'hiver, de se développer. L'expérience fut négative et à l'hiver 2013 la collectivité a décidé de revenir à une gestion communale du camping. Aujourd'hui un couple travaille à temps plein dans ce camping, dans le cadre d'une annualisation, aidé pendant les hautes saisons par un agent à mi-temps à l'accueil. Le camping du Monétier a une situation géographique appréciée des touristes par sa qualité environnementale, ses structures d'accueil et sa position dans cette «vallée regardée comme une merveille des Alpes» (Jules Verne). Il dispose d'un point de vue exceptionnel sur le massif des Agneaux, le plus haut sommet de la Guisane, pour le plaisir des photographes et amoureux de la montagne; il se situe à 5 minutes (en voiture) du départ des pistes de ski alpin, à 50 mètres des pistes de ski de fond ou des randonnées en raquettes et autres promenades à pieds pour l'hiver. En été la rivière de la Guisane offre diverses activités nautiques; à proximité du camping, deux petits lacs attendent les pêcheurs ou les amoureux du farniente. Enfin, à partir du camping de multiples sentiers de randonnée sont à la disposition des promeneurs. La vue, le calme, l'environnement, la qualité des prestations font de ce camping un lieu idéal de villégiature.



Pour un avenir solidaire et raisonné.

Aujourd'hui, bon nombre de déclarations évoquent une fusion avec les communes voisines. Qu'on ne s'y trompe pas, la consultation n'en est qu'à son commencement et rien ne sera décidé dans la précipitation. Je vous affirme qu'il n'est pas dans mes intentions que notre village et ses hameaux soient mariés sans que vous citoyens, sans que vous administrés, sans que vous les premiers concernés ne soyez consultés. Une idée est lancée, à nous de mener la discussion avec nos voisins de manière posée et réfléchie. Rassurez-vous rien ne se fera sans réflexion, sans raison et certainement pas dans l'urgence.

Un mariage réussi est un mariage pensé et bien organisé.

Le Maire Anne-Marie FORGEOUX

Horaires d'ouverture de la mairie	Lundi	10h à 17h en continu
	Mardi	10h à 12h & 15h à 17h
	Mercredi	10h à 12h
	Jeudi	10h à 12h & 15h à 17h
	Vendredi	10h à 12h & 15h à 16h30

Astreinte des services techniques (Urgences uniquement)	06 42 44 95 34
SEERC - Service de l'assainissement	09 77 42 94 31
Police - Gendarmerie	17
Police Municipale	04 92 46 55 74
Services Techniques	04 92 24 56 23
Pompier	18
N° Urgence Européen	112
Gendarmerie St Chaffrey	04 92 24 00 56
Infos - Route	04 92 24 44 44
Conseil Général	04 92 40 38 00
Sous-Préfecture Briançon	04 92 25 47 47
CCB - Ordures Ménagères	04 92 21 35 97
Micro Crèche - Les Eterlous	04 92 55 42 46

Mairie du Monétier les Bains
Place Novalèse
05220 Le Monétier les Bains
Tel 04 92 24 40 04
Fax 04 92 24 52 18
Directeur de la publication
Anne-Marie Forgeoux
Rédaction
Mairie du Monétier les Bains
Crédit Photos
Mairie
Conception Graphique
castier1@club.fr
Impression
Imprimerie Labouré - Embrun
Périodicité
Mensuel
Tirage
1000 exemplaires

www.monetier.com



Projet d'école numérique
Les élections départementales

Page 2



le CAUE
35 ème Casset'loppet

Page 3



Le saviez-vous
Camping Municipal

Page 4

Bulletin
d'information
municipal



Projet d'école numérique

Les effectifs de l'école du Monétier sont en constante augmentation, passant de 80 élèves en 2013 à 90 aujourd'hui. La mairie s'engage déjà beaucoup dans l'éducation de nos enfants, avec près de

2860 € par élève dépensé chaque année (chiffres de 2013) pour financer les besoins humains et matériels de l'école. Continuant sur cette lancée, le conseil municipal du 3 mars dernier a entériné le plan de renouvellement d'une partie du parc informatique de l'école. Un parc qui en a bien besoin: aujourd'hui, sur les 22 ordinateurs, 12 ont 14 ans!!

Il a donc été décidé que d'ici la rentrée de septembre 2015, l'école du Monétier sera dotée de 12 nouveaux ordinateurs portables ainsi que d'un tableau numérique. Ce projet d'équipement, élaboré en concertation avec l'équipe pédagogique du Monétier, permettra aux enfants d'apprendre avec des outils mieux adaptés à leurs besoins.

Le budget prévisionnel chiffre le besoin de financement à hauteur de 17 552 € et se répartira comme suit: 40 % pris en charge par le Conseil Général des Hautes-Alpes, 60% d'autofinancement de la municipalité.

Ce projet entend miser sur l'avenir et l'éducation des jeunes générations et s'inscrit dans le cadre des objectifs fixés par le gouvernement pour une «Ecole Numérique Rurale».

Les élections départementales



Les élections cantonales sont désormais dénommées « élections départementales ».

Les élections départementales désignent les membres du conseil départemental (ex-conseil général) dans le cadre du canton. Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 seront ainsi tous remplacés en mars 2015 par des conseillers départementaux élus pour une durée de 6 ans. Pour chaque canton, les candidats se présenteront en binôme, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme. Cette mesure permettra de mieux représenter les femmes au sein des conseils départementaux. La carte des cantons a été redessinée au début de l'année 2014. Le département des Hautes-Alpes comptera désormais 15 cantons au lieu de 30.



Le CAUE

Le CAUE, pour une architecture et un urbanisme de qualité

Le CAUE 05, ou Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Hautes-Alpes, est une association loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, présidé par un conseiller général du département. Cette association remplit des missions d'intérêt public pour la promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité adapté aux particularités locales.

Rôle auprès des Collectivités Territoriales

Le CAUE conseille et accompagne les collectivités dans la Maîtrise d'ouvrage publique, pour des projets d'aménagements architecturaux et urbains (construction ou rénovation de bâtiments, aménagement d'espaces publics, de zones artisanales, etc), pour la réalisation ou la modification de documents d'urbanisme (PLU notamment). L'action du CAUE se situe en amont et toujours en dehors de la Maîtrise d'œuvre.

Rôle auprès des particuliers

Le CAUE conseille et renseigne gratuitement toute personne désireuse de construire ou de rénover un bien immobilier. Ce conseil s'organise par le biais de permanences gratuites, proposées à Briançon, Embrun, Gap ou Serres. Les architectes-conseillers traitent de questions relatives aux démarches à suivre, à la réglementation, à l'aspect architectural, à l'insertion paysagère, aux matériaux, etc. Afin de profiter de ces permanences, les particuliers doivent prendre rendez-vous auprès du CAUE (par téléphone ou via le site internet www.caue05.com).

Le CAUE sensibilise et informe les hauts-alpins, il mène des actions d'information et de sensibilisation sur les problématiques liées à l'Architecture, à l'Urbanisme, à l'Environnement ou au paysage, au travers des «Rendez-vous du CAUE », mais aussi des interventions en milieu scolaire.

Pour en savoir plus : www.caue05.com

CAUE des Hautes-Alpes

1, avenue Alexandre DIDIER - BP 55 - 05 202 EMBRUN Cedex

Tel. 04 92 43 60 31 - mail : caue05@caue05.com - Directeur : Alain MARS

35ème Casset'loppet

La 35ème Casset'loppet s'est déroulée dimanche 8 mars au hameau du Casset dans des conditions printanières. Toutefois la neige nous a attendu et nous avons pu organiser la course sur une boucle de 5 kms. 135 coureurs se sont élancés sur la piste dite des Abeillers pour la course traditionnelle, puis 114 participants ont disputé le relais des familles soit 38 familles comprenant au moins un enfant de moins de 12 ans. Ce relais trans-générationnel est de plus en plus prisé et fait le bonheur de tous. Nous remercions particulièrement les bénévoles qui œuvrent pour cette journée. La fête s'est clôturée par la saucissonnade, une bonne soupe confectionnée par la Bergerie des Guibertes et le vin chaud de chez « Finette »
Rendez-vous l'an prochain.



RAPPEL :
Présentation d'une
pièce d'identité
obligatoire pour
voter !

